

Anne-Laure Amilhat Szary
IGA, Université Joseph Fourier / PACTE UMR 5194

Premières Rencontres Internationales du programme CORUS (Les recompositions territoriales et leurs référents), *Les territoires à l'épreuve : décentralisation et dévolution*, Marrakech, Université Cadi Ayyad, 09 au 11 novembre 2006

L'ÉMERGENCE D'UN REFERENT TERRITORIAL : ETHNIE, FRONTIÈRE ET PROJET DE TERRITOIRE DANS LES ANDES¹.

1. Positionnement problématique : les nouveaux territoires de l'ethnicité

Ce texte prend appui sur le devenir de territoires latino-américains non directement inclus dans le programme CORUS. Il rejoint cependant les préoccupations comparatives du projet en ce qu'il traite des enjeux politiques qui accompagnent le choix d'un référent territorial et la définition d'un projet de territoire. L'analyse porte sur une expérience innovante de ralliement stratégique et multiscalaire, qui a vu des associations de municipalités issues de trois pays distincts et frontaliers se regrouper à leur tour. Ce processus nous semble d'autant plus intéressant qu'il s'est enclenché dans une zone périphérique, peu dense, du continent sud-américain, à savoir le sud de l'altiplano andin. Les territoires concernés, le sud du Pérou (province de Tacna), le sud-est de la Bolivie (à cheval sur les départements de La Paz, Oruro, Potosi) et le Nord du Chili (région de Tarapacá) souffrent tous d'une marginalisation extrême, à la fois de la part du pouvoir central de leurs Etats respectifs, lequel n'a usé à leur égard que de mesures d'exceptionnalité (zones franches actuelles de Tacna et d'Iquique par exemple), mais aussi en leur qualité d'espaces ruraux montagnards peu investis par les villes chef-lieux (l'IDH de l'ensemble du territoire est de 0,445, valeur équivalente à celle des pays les moins avancés). Dans ce contexte, les conditions d'innovation dans les modes de gouvernance ont évolué à partir des années 1990 sous une double influence : celle du processus de décentralisation libérale engagé dans tous les pays concernés (Montero & Samuels, 2004, Oxhorn, Tulchin & Selee, 2004) ainsi que celle de la politisation de la revendication identitaire des populations autochtones (Morin & Saladin d'Anglure, 1995), (Albo, 2002, Amilhat Szary, 2006, Bengoa, 2000).

En Amérique Latine en effet, la population indigène a été tenue à l'écart de la communauté politique pendant la construction séculaire de l'Etat et ni les indépendances ni les réformes agraires du vingtième siècle ne sont parvenues à réduire véritablement le seuil d'inégalité les réduisant au rang de minorité sociale et politique (Hooker, 2005). Les revendications politiques des descendants des populations autochtones du continent ont acquis une portée nouvelle dans la deuxième moitié du vingtième siècle grâce au renouvellement du discours de ces peuples sur eux-mêmes. Celui-ci a été permis par une profonde transformation du regard anthropologique (à partir des écrits de F. Barth, une réflexion sur l'interaction du groupe avec son environnement social et politique placée au cœur de la recherche sur l'identité ethnique (Barth, 1969) et par la profonde remise en cause du colonialisme qui a accompagné les célébrations de 1992 en Amérique Latine (mobilisation autour de la mémoire de cinq siècles de lutte). Un renouvellement du leadership dans ces groupes minoritaires a accompagné cette

¹ Ce texte résulte de diverses missions dans les Andes et leur piémont, qui m'a permis de bien connaître certains des protagonistes mentionnés, je les remercie et les prie de m'excuser de mes éventuelles erreurs d'interprétation du processus analysé. Tous mes remerciements à Ms F. Humire et H. Mamani, et à P. Pozo, Secrétaire de l'Alliance, ainsi qu'à L. Rouvière pour ses remarques. Travail réalisé dans le cadre du projet ECOS / CONICYT C03H04.

reformulation identitaire : les hommes et les femmes qui portent ce combat ont pour la plupart reçu une bonne formation académique qui leur permet de reformuler les griefs anciens. Le discours identitaire contemporain est destiné à être compris par des personnes extérieures, et en premier lieu par celles qui appartiennent à la culture dominante. Ce n'est qu'une fois renouvelé qu'il revient circuler dans les communautés d'origine où il doit être réapproprié. L'indigénisme contemporain est typiquement issu des allées et venues entre les mondes ruraux et urbains qui sont le quotidien des populations montagnardes andines (Cortès, 2002). La recherche sur l'accès à la scène politique des groupes indigènes en tant qu'acteurs positionnés dans le jeu national s'est beaucoup développée dans les dix dernières années (Dávalos, 2005). Centrée sur les modes de recouvrement d'un accès à la citoyenneté longtemps dénié, elle a permis, dans les différents pays où le processus était à l'œuvre, de repérer à quelle(s) échelle(s) de pouvoir ce phénomène était le plus répandu. Les municipalités y apparaissent comme un espace privilégié (Radcliffe, Laurie & Andolina, 2002) pour deux raisons : c'est un échelon de proximité certes, mais c'est aussi une maille dont la carte a été souvent remaniée récemment, avec souvent, dans des zones de faible densité, le tracé d'un nouveau découpage et l'émergence de périmètres communaux inédits. Les initiatives associatives à cette échelle se sont multipliées depuis deux ou trois ans, comme en témoigne la mise en place de réseaux de réseaux pour échanger sur ce thème et diffuser de bonnes pratiques². Il s'agit d'un espace privilégié d'innovation politique, comme le montre l'exemple que nous allons développer, à savoir l'association de territoires ruraux aux confins du Chili, du Pérou et de la Bolivie depuis le début des années 1990.

Malgré des avancées notables, les groupes indigènes connaissent des difficultés structurelles à entrer dans le jeu politique national. Et il s'avère que, pour ce faire, il doivent remettre en cause aussi bien les discours que les pratiques des démocraties libérales (Yashar, 1999). On observe ainsi que la négociation de l'accession à la participation politique ne se fait pas forcément dans le cadre national. L'émergence d'une structuration transnationale des revendications indigénistes, en lien avec les grands organismes internationaux (ONU ou Banque Mondiale, dans des registres différents, comme nous le verrons ci-dessous) et les ONG qui soutiennent leur action (Andolina, Radcliffe & Laurie, 2005). Certaines initiatives ont pris récemment une réelle ampleur transnationale, à l'instar de la COICA (Coordination Indigène du Bassin Amazonien), créée en 1984 par les principales organisations indigènes des pays limitrophes, entités qui ont développé une vision internationale de leur rôle alors même qu'elles n'avaient pas toujours bien défini leur mission dans leurs pays respectifs. La dimension continentale n'est pas absente des mouvements politiques indigénistes, mais elle est plus complexe à mettre en place. Le CISA (Conseil Indien d'Amérique du Sud) existe depuis 1980, il est associé au Conseil Mondial des Peuples Indigènes avec lequel il a travaillé dans la négociation de la convention 169 de l'OIT. Les minorités indigènes s'impliquent aussi de plus en plus dans la lutte contre ALCA (Accord de Libre Echange continental). L'internationalisation de l'action politique des minorités amérindiennes et noires est un phénomène nouveau car avant la conquête, s'il existait des structures complexes d'échanges régionaux (entre la côte, la montagne et la forêt amazonienne notamment), nombre des peuples concernés n'étaient pas en contact (en 1532 Atahualpa l'Inca ne savait pas que l'Aztèque Moctezuma avait été soumis par les Espagnols en 1520) . Il a été qualifié de pan-indigénisme. Les rapprochements entre organisations minoritaires à l'échelle nationale, régionale, voire continentale se multiplient à mesure que le langage de la lutte s'homogénéise et rencontre un impact politique fort.

² Cf. le Réseau d'apprentissage de Municipalités Rurales Indigènes (Red de Aprendizaje de Municipios Rurales Indígenas, Rimisp), projet destiné à fortifier la capacité des acteurs municipaux centraméricains et andins dans l'objectif d'améliorer leurs conditions de gouvernance, aussi bien au niveau local que dans leurs négociations avec les acteurs nationaux et internationaux. Ce projet est planifié sur 4 ans (2005-2009) et appuyé par la coopération néo-zélandaise (Agence de Développement International de Nouvelle Zélande, NZAID).

Dans ce contexte, les initiatives transfrontalières existent sans apparaître nécessaires au développement d'alliances transnationales. Il semble que, grâce au jeu multiscale que'elles impliquent, elles permettent mieux que d'autres de mettre en lumière les conditions de la négociation d'un statut politique des groupes indigènes (Anderson, 2002, Hooghe & Marks, 2000). La frontière internationale représente dès lors un double référent symbolique, en tant qu'elle représente l'autorité de l'Etat : on cherche à la fois à la dépasser pour provoquer la réaction de l'institution, espérant que sa réaction se traduira par une volonté d'investissement public tout en se démarquant de la nation que ces limites définissent (se définir par son appartenance ethnique, qui plus est en définissant un territoire indigène, c'est se donner d'autres frontières anthropologiques et politiques). Une situation frontalière permettrait de décupler l'intensité d'une construction identitaire (Eskelinen, Liikanen & Oksa, 1999) mais aussi de rendre plus visible un projet de territoire (Newman & Paasi, 1998). Du point de vue de l'Etat, de tels projets peuvent présenter l'avantage d'une certaine souplesse politique: ils laissent la possibilité de négocier les termes d'une reconnaissance territoriale sans menacer l'intégrité du pays par des dérives sécessionnistes (Gros, 2003, Gros & Strigler, 2006).

2. La construction d'un projet de territoire transfrontalier

Cette réflexion sur les conditions d'émergence d'un référent sémantique dans le processus de construction territoriale s'appuie sur l'étude d'un exemple qui sera détaillé ici, celui d'un regroupement de municipes transfrontaliers dans les Andes. Son originalité repose sur plusieurs points: la capacité de gouvernements locaux à développer une politique internationale est d'autant plus remarquable que l'on se trouve dans une zone où les frontières restent conflictuelles, un siècle après les gains territoriaux du Chili sur la Bolivie et le Pérou (Amilhat Szary, 2007). Le nom donné à cette association territoriale, «Alliance Stratégique *Aymaras Sin Fronteras*», laisse à penser que cette ouverture transfrontalière repose sur l'homogénéité ethnique de la zone, que les frontières érigées lors de l'indépendance des Etats nations n'aurait pas réussi à faire disparaître et qu'il s'agit aujourd'hui de récupérer. On se trouve en effet dans la partie Aymara des Andes, une des grandes cultures des Andes centrales (3^{ème} langue indigène la plus parlée du continent) dont l'épicentre est situé entre le lac Titicaca et le Nord de l'actuel Chili. Si elle n'est majoritaire dans aucun des trois pays, (deuxième ethnie derrière la Quechua en Bolivie et au Pérou, derrière la Mapuche au Chili), son poids respectif y diffère notablement (1,7 millions d'habitants la parlent en Bolivie, 500 000 au Pérou, 20 000 au Chili) (Albo, 2000).

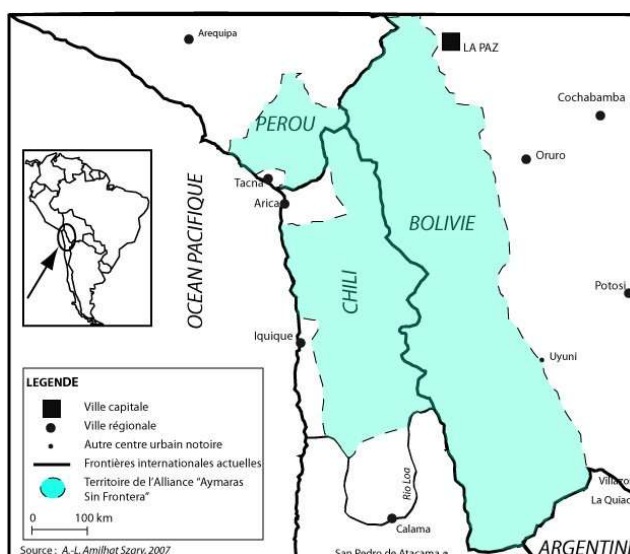


Figure n° 1 : carte de localisation du territoire de l'alliance Aymaras Sin Frontera

Figure n°2 : Tableau de présentation du territoire trinational

Pays d'appartenance	Nb de communes ou districts	Superficie (km ²)	Population (sans discrimination ethnique ³ - nb hab.)	Densité
Bolivie	28	70 588	138 560	2,0
Chili	8	50 809	22 807	0,4
Pérou	16	7 103	18 183	2,6
Total communes & habitants ; Densité moyenne	52	123 500	179 550	1,7

2.1- Les contextes d'une innovation territoriale trinationale

Nous proposons ici de retracer les conditions de genèse de l'« Alliance Stratégique *Aymaras Sin Fronteras* », née en 2001 comme élargissement d'une communauté de municipes chiliens, l'Association des Municipalités de l'intérieur de la Première Région, alors que les niveaux de décentralisation des pays concernés différaient notablement (Montero & Samuels, 2004). Cette première entité chilienne est née fin 1992 dans le contexte politique de la gestion de la transition démocratique après le départ du pouvoir de Pinochet fin 1989. Le régime territorial chilien datait en grande partie de la constitution de 1925, mais il a été profondément remanié sous la Dictature qui a d'abord édicté une grande réforme administrative en 1974 (regroupant les provinces en régions) puis procédé au découpage communal des espaces intérieurs et frontaliers⁴. ... Dans ce pays extrêmement centralisé, il s'agit de la première association de communes. L'initiative est alors passée inaperçue dans la mesure où elle se déroulait aux confins septentrionaux du pays, et ne concernait que 23 000 habitants, en majorité indigènes de culture aymara. Son sens politique fut pourtant d'une grande force au moment où le premier gouvernement dit « de Concertation » (réunissant les partis de gauche et centre-gauche) luttait pour rétablir un fonctionnement démocratique dont la gestion du territoire avait été privée par la Junte (maires et intendants régionaux nommés par le pouvoir central). Le gouvernement de P. Aylwin n'est parvenu à restaurer l'élection au suffrage universel qu'au niveau municipal (loi votée en 1991 et premières élections municipales en 1992⁵) et butta sur la démocratisation du mécanisme de décentralisation engrangé sous la dictature (Amilhat Szary, 2000, Eaton, 2004). Le gouvernement des régions restait entre les mains de personnalités nommées, seuls les membres des conseils régionaux, au rôle consultatif, peuvent être élus à partir de 1993 – et encore au suffrage indirect ! Le contexte politique laissait alors peu de place à l'expérimentation et à la diversité mais permit pourtant la mise en place de cette structure associative à base territoriale qui perdure à l'heure d'aujourd'hui, et a servi de modèle à la petite trentaine de structures qui se sont développées (distinguant dans les régions administratives entre une ou deux associations rurales et une entité groupée autour de la ville-centre). Il s'agit sans doute du premier « projet de territoire » au sens français sur le territoire chilien.

En Bolivie le processus de décentralisation s'est mis en place à partir de 1994, par le biais d'une loi de participation populaire qui a instauré la généralisation du découpage municipal en

³ Le pourcentage de population qui s'identifie en tant qu'Aymara est variable et indicatif seulement, dans la mesure où il s'agit d'une auto-désignation optionnelle dans les recensements.

⁴ Il revient paradoxalement au gouvernement militaire d'avoir créé les communes de l'intérieur alors qu'ils ne reconnaissaient pas les Aymaras cf. (Amilhat Szary, 1999).

⁵ Les conseillers (*concejales*) élus au suffrage direct élisent ensuite le maire.

1994. Très rapidement, des associations municipales d'échelle départementale se sont mises en place : elles ont constitué le premier interlocuteur des Chiliens dans la dynamique d'internationalisation de leur association (contacts avec l'AMDEPAZ, Association de Municipalités du département de La Paz; AMDEOR, Association de Municipalités d'Oruro; AMDEPO, Association de Municipalités de Potosí). Le processus s'est étoffé ensuite avec l'émergence de regroupements d'échelle plus locale, dits Mancomunidad(es). Certains d'entre eux se sont définis dans leur relation frontalière, telle cette association qui a pris pour nom « Municipios Mancomunados de la Frontera con Chile » constituée des municipalités de Sabaya, Coipasa, Carangas, La Rivera et Todos Santos dans les provincias d'Atahualpa et Mejillones du département d'Oruro) formée pour institutionnaliser une coopération locale dans le domaine énergétique⁶. Ce dernier terme a connu un succès rapide et un certain nombre d'associations d'échelles variées l'ont adopté, telles les Mancomunidad Aymara La Paz Oruro et Mancomunidad Gran Tierra de los Lipez, réunissant parfois des communes issues de départements distincts, telle la « Mancomunidad Aymaras Sin Frontera » qui, réunissant certains des membres de l'Alliance Stratégique en a repris le nom (Santiago de Curahuara, San Pedro de Totora, Sabaya, Coipasa, Belen de Andamarca, Charaña, Calacoto, Comanche, Caquiaviri).

C'est au Pérou que la situation semble la plus complexe, du fait d'une progression moins linéaire de la décentralisation : la réforme de l'Etat sous le premier gouvernement d'Alan Garcia (1985-90), puis Fujimori est revenu sur la distribution du pouvoir vers les territoires⁷. Relancé dans la vague des réformes néolibérales de Toledo⁸, le processus a progressé rapidement d'un point de vue législatif mais sa mise en œuvre reste partielle. Au niveau municipal, une associativité municipale récente existe, mais elle demeure fragile. Dans la région qui nous concerne, il n'existait pas d'association municipale partenaire en 2000, au moment du lancement de ASF, et les contacts entrepris par les Chiliens se sont dirigés vers une ONG dédiée à l'appui technique aux municipalités du département de Tacna, la CEPAD. C'est en vue de la signature de l'alliance transfrontalière que s'est ensuite créée l'AMRAT (Association des Municipalités Andines de Tacna), réalisée le 25/8/01 juste avant pour la Feran 2001, foire au cours de laquelle ledit accord a été signé. Au gré des vicissitudes des mandats municipaux, celle-ci n'a pas toujours assuré son rôle au sein de l'Alliance trinationale qui doit certainement sa permanence au relais d'une petite ONG, ICOR (Cooperación Internacional Desarrollo Transfronterizo), fonctionnant grâce à l'investissement de membres de la société civile). S'il existe un réseau de municipalités rurales au Pérou⁹, l'initiative dont il est question ne lui est pas affiliée. Le FONCODES (cf. note 4) est par contre intervenu directement dans la définition de l'Alliance, comme en témoigne une proposition de participation financière au cours de la rencontre de mars 2002.

⁶ Dans ce cas la « mancomunidad » institutionnalise un accord bilatéral signé entre les deux communes frontalières de Colchane (Chili) et Sabaya (Bolivie) en 1999 (6 août) qui permettait la vente d'électricité à la commune voisine. Le texte portait en effet sur le transfert de bonnes pratiques (« experiencias »), les échanges de biens de consommation de base (eau, énergie électrique), les projets d'infrastructures permettant ces échanges -à construire en commun- et les réunions nécessaires à leur maintenance, ainsi que les moyens de paiements de ces échanges. Le tout dans le but de « préserver la convivialité adéquate et fournir la base du développement de chacune des parties » (« a fin de salvaguardar una convivencia adecuada y propender al desarrollo de ambas»). La « mancomunidad » fondée en 2001 permet à la fois la recherche de fonds pour la réparation d'une centrale située en Bolivie (entreprise North Electric Power S.A.) et la vente de l'énergie produite à la commune de Colchane.

⁷ La mise en place en 1992 de CTAR (Conseils Transitoires d'Administration Régionale, remplaçant les instances régionales élues en est l'une des expressions. A cette époque, le développement et l'aménagement de l'espace sont gérés par le FONCODES (Fondo Nacional de Compensación y Desarrollo Social), sous la dépendance directe du président de la République, et chargé entre autre de la nomination des CTAR.

⁸ Retour à l'élection des gouvernements régionaux en 2002.

⁹ Le REMURPE, Réseau de Municipalités Rurales du Pérou, dont les activités débutent en 1997-98, alors que de plus en plus de gouvernements locaux sont dirigés par des dirigeants paysans.

2.2- La dynamique locale

Revenons sur la chronologie de la création de l'Alliance Stratégique Aymaras sans Frontières, et sur les conditions de sa formulation en 2001. Elle naît donc à l'instigation de l'entité chilienne dite Association des Municipalités de l'intérieur de la Première Région. L'actuel président de l'Alliance Stratégique et maire de Putre (commune de l'arrière pays d'Arica au Chili), Francisco Humire, lie sa création à l'existence dans sa commune d'une Foire andine (la FERAN, Feria andina) initiée en 1997, qui aurait joué le rôle de point de rencontre entre les acteurs concernés. Manifestation locale de nature commerciale (plate-forme de produits artisanaux) et festive (elle s'accompagne d'un festival de la chanson andine auquel participent les grands groupes de notoriété internationale de ce répertoire, comme Illapu ou les Kjarkas), elle permet pendant quelques jours des rencontres formelles et informelles dont l'attractivité est allée croissant au fil des années. Sans pouvoir vérifier cette assertion, on peut toutefois confirmer que c'est là que se formalise peu à peu le regroupement transfrontalier. Lors de la troisième édition (septembre 2000), un atelier sur l'« intégration municipale du centre-sud andin » est organisé, auquel assistent les membres de l'association chilienne des maires ruraux (seule entité organisée comme telle à cette date) et des maires de communes boliviennes et péruviennes situées dans les provinces frontalières. Il semble que ce soir sur la base des discussions et conclusions tirées dans ce cadre, que le maire de Putre –qui ne cumulait pas encore cette fonction avec celle de président de l'association des maires ruraux chiliens– ait pris l'initiative du leadership, de façon à concrétiser ce travail commun par l'institutionnalisation d'une alliance internationale.

L'année qui suivit fut riche en rencontres entre les partenaires intéressés¹⁰, l'interconnaissance et la progression sur les dossiers permettant de parvenir à finaliser un accord pour l'édition 2001 de la FERAN, aboutissant à la co-signature du document fondateur « Aymaras sin Fronteras – Alianza estratégica Chile Perú y Bolivia » le 09/11/01. Une fois l'alliance formalisée et les membres fondateurs définis, le travail avança selon deux processus parallèles : réunions officielles régulières (cf. chronologie en note 7) et ateliers techniques réunissant les fonctionnaires municipaux concernés par la planification –dans les municipalités qui en disposaient– et les autres acteurs concernés par l'application des mesures décidées lors des séances plénières et autres actes officiels.

- ¹⁰ Juillet 2001, Putre, Chili : réception d'une délégation péruvienne et signature d'un « Acte de Putre »
- Août 2001 (11/8/01), Tacna, Pérou : I^{ère} réunion trinaciale de maires ruraux des trois pays et rédaction de la « Déclaración de Tacna » (étaient présents, pour la partie péruvienne, 17 maires de la province de Tacna, les autorités provinciales et consulaires et, pour la représentation nationale, une députée aymara).
 - Septembre 2001 (14/09/01), Tacna, Pérou : atelier de travail
 - Septembre 2001 (24/9/01), La Paz, Bolivie : II^{ème} Réunion Trinaciale dite dans certains documents rencontre du « Programa de cooperacion transfronterizo Bolivia-Chile-Perú »
 - Novembre 2001 (09/11/01), Putre, Chili : III^{ème} Réunion Trinaciale, dans le cadre de la FERAN, signature du document fondateur « Aymaras sin Fronteras – Alianza estratégica Chile Perú y Bolivia »
 - Janvier 2002 (16/1/02), La Paz, Bolivie : « Acuerdo Trinacional de Autoridades Municipales de la Alianza estrategica Bolivia, Chile y Perú »
 - Janvier 2002 (28-29 /1/02), Arica, Chile : remise aux participants, dont les fonctionnaires de la Banque Mondiale invités, de deux documents, les actes (Acta de Acuerdos de Reunión) et le « Plan Trinacional de desarrollo fronterizo » Arica », Chile, 29/1/02
 - Mars 2002 (21-23 /3/ 02), Tacna, Pérou : I^{ère} Convention de l'Alianza Estrategica Trinacional de Alcaldes Rurales Andinos de Bolivia, Chile, Perú (Banque Mondiale en copie de la convocation). Détermination des statuts de l'Alliance.
 - Mai 2002 (16-18/5/02), La Paz, Bolivie : 2^{ème} Convention
 - Octobre 2002, réunion au point de frontière tripartite, lieu de marché dominical, déclaré capitale symbolique du territoire de l'Alliance.
 - Résultat : Foncodes (Pérou) promet 70 000 USD pour étude de marchés et BM 50 000 pour formation des maires pdt 6 mois. 21-22-23 mars 2002, CR de rencontre tenue à Tacna (Encuentro Asociativo financiado por el Banco Mundial)

2.3- L'intervention de la Banque Mondiale

Toutefois, l'internationalisation de cette initiative municipale n'est pas due uniquement à la force de persuasion des acteurs locaux, ni même à l'appui leurs interlocuteurs régionaux et nationaux respectifs. Ce qui donne à cette expérience lointaine une résonance étonnante, c'est la rencontre de ces maires montagnards avec des fonctionnaires internationaux de la Banque Mondiale et leur capacité à tirer parti de la convergence d'intérêts, ou du moins de discours et de référents, entre eux. Cette interaction semble décisive dans la mise en œuvre de la vision internationale de l'Alliance aymara, tant par l'apport financier qu'elle a impliqué que du fait la dynamique politique induite.

Le lien avec la Banque s'est établi par l'intermédiaire du Sous-Secrétariat au Développement Régional chilien (SUBDERE, organe principal d'aménagement du territoire qui dépend du Ministère de l'Intérieur) : l'organisme international finance en effet la réforme de l'Etat chilien à travers un programme de renforcement des capacités municipales, le PROFIM (Fortalecimiento Institucional Municipal)¹¹. La Banque participe par ses prêts au financement des gouvernements, généralement au niveau central, mais elle est depuis 1996 susceptible d'intervenir directement auprès des gouvernements infra-nationaux. Ce sont les fonctionnaires chiliens qui, à Santiago, ont rapporté à leurs collègues de la Banque l'expérience associative menée dans le nord du pays ; ces derniers ont d'emblée perçu l'association rurale comme : « pionnière de la promotion de l'action collective pour résoudre les problèmes communs ». Les archives de l'association font débiter fin 2001 la coopération avec le bailleur global qu'est la Banque, avec des visites de délégation de la Banque dans l'espace aymara.

La documentation précise d'abord la visite de Mirna Alexander dans la perspective de travailler sur le lancement d'un projet associatif de tourisme rural intégré (avec une possibilité de financement par la BM via la SUDDERE chilienne). Une deuxième rencontre semble décisive, puisqu'une délégation importante (Sandra Cesilini et Mariela Alvarez¹², membres de l'organisme, accompagnées de consultants délégués par lui) participe au séminaire organisé par l'Alliance à Arica en janvier 2002. La réunion porte alors sur la discussion d'un document de proposition d'appui rédigé par les fonctionnaires qui a pour titre « Une proposition d'appropriation pour les Aymaras » (*Una Propuesta de Empoderamiento para los Aymara*) : Le contenu porte sur trois axes (la formation des membres des trois associations au développement local, la connaissance par ces mêmes personnes des agents de développement externe, ainsi que le renforcement du cadre légal de la coopération)) développer au cours de trois séminaires que la Banque contribuera à animer. Cet appui à la rencontre d'Arica de janvier 2002 est possible grâce à l'apport de fonds internationaux (BM et donation du gouvernement norvégien). Un examen approfondi des circonstances de cet événement montre qu'il n'est pas à proprement parler fondateur : il exprime le résultat d'une bonne année de travail entre les membres dirigeants de l'Alliance ASF et les fonctionnaires de la Banque Mondiale, lesquels ont postulé au nom de l'association Aymara à un appel d'offres du Norwegian Trust Fund for Environmentally and Socially Sustainable Development –NTF-ESSD qu'ils viennent de remporter (accord de financement débloqué le 18/12/01)¹³. De fait, le partenariat noué par la Banque avec la structure Aymara répond à une ligne spécifique des programmes de lutte contre la pauvreté lancée en 2000¹⁴ permettant au bailleur de s'auto-

¹¹ Les municipes ruraux de Tarapacá ont d'ailleurs bénéficié dans le cadre du PROFIM de matériel audiovisuel et informatique, notamment pour mise en place d'un accès au courrier électronique pour chaque localité.

¹² Spécialistes des programmes Société Civile et Développement Social de la Banque Mondiale au sein de la direction Sous-régionale LCC7F Argentine, Chili, Paraguay, et Uruguay.

¹³ Donation norvégienne : 55 000 dollars pour l'année 2002, complétée d'un budget de 30 000 USD (20 000 voyages, salaires, 10 000 couts indirects et administratifs) de la part de la Banque Mondiale.

¹⁴ *Stratégie de Société Civile pour l'Amérique Latine, 2002-05*, section « Empoderamiento de los Pobres y Promoción de la Responsabilidad », dans la ligne des préconisations du Rapport Mondial sur le développement 2000 sur « la capacité des pauvres et d'autres groupes exclus à participer, négocier, changer et disposer d'insitutions responsables qui améliorent leur bien-être. »

proclamer comme un « acteur important dans le processus de développement des peuples indigènes ».

Cette proposition de l'organisme international satisfait en grande partie les attentes de la partie chilienne de l'association qui, dans une lettre adressée à S. Cesilini, chef de la mission BM (21/1/02), avait souligné son souci de travailler sur l'institutionnalisation de l'Alliance : « Nous, Association de Municipalités Rurales de Tarapacá, ce que nous désirons principalement avant toute réalisation future qui implique la dépense de ressources dans l'objectif d'améliorer la production dans certains projets, etc., est de réussir à établir l'institutionnalité et le renforcement responsable de cette Alliance Trinationale ou Association de Municipalités Trinationale.(...) Si nous parvenons à fortifier de cette façon cette Association Trinationale, nous pourrions travailler sur des plans et des projets concrets, et pas seulement sur des discours. »¹⁵. La clôture de l'intervention de la Banque s'effectue de la même façon au cours d'un nouveau séminaire (Arica, Chili, 27-28/8/03 ; 4° « Encuentro de Municipios Rurales e Indígenas, y la Integración del Cono Sur de América »)¹⁶. Des propositions de développement thématiques sont présentées, notamment pour dans les domaines touristique et agricole, et les membres de l'Alliance sont renvoyés vers d'autres donateurs potentiels¹⁷ pour la réalisation de ces idées.

Quel bilan tirer de cette rencontre ? Le contact avec les grands organismes internationaux a certes obligé les acteurs locaux à clarifier leurs objectifs. Ils sont affichés dès la rencontre de janvier 2002 dans les termes suivants : « améliorer la qualité de vie des habitants des communautés indigènes de la zone frontalière », l'« articulation trinationale » devant permettre de « générer des opportunités d'entreprendre, réduire la migration, et tendre à élever le niveau de vie ». En termes politiques, cette liaison internationale a surtout permis de renégocier la position de ASF dans les jeux d'acteurs nationaux (ce qui correspond à l'objectif initial de mise en valeur de zones périphériques) : côté chilien, c'est face aux représentants de la Banque Mondiale que le représentant de la SUBDERE présent au séminaire de 2002 s'engage à apporter un appui technique au projet, ce qui sera chose faite en 2006 : l'Alliance est dotée d'un chargé de mission permanent contracté par la SUBDERE (consultant à temps complet sur ce projet). Sa présence a permis de donner une nouvelle impulsion à la dynamique associative : toute l'année 2006 a été consacrée à la préparation de la réponse à un appel d'offres d'un autre bailleur international, la Banque Interaméricaine de Développement (BID) portant sur les « Biens publics régionaux ». Ici, le « bien » mis en avant est la culture transfrontalière, laquelle pourra ensuite être mise en valeur économiquement (par le tourisme notamment), si la BID appuie la structuration de ce territoire. Une fois encore, les conflits locaux et les difficultés d'embranchement vis-à-vis des populations locales pas toujours en phase avec leurs dirigeants, semblent avoir été balayés par la nouvelle reçue début 2007, à savoir que le projet déposé fin 2006, a été déclaré éligible par la BID.

¹⁵ « Nosotros como AMRT, lo que principalmente queremos antes de cualquier acción futura que implique comprometer recursos en el logro de proyectos de mejoramiento de la producción en determinados proyectos, etc., es lograr establecer la institucionalidad y fortalecimiento responsable de esta Alianza Trinacional o Asociación de Municipalidades Trinacional". (...) "Si logramos fortalecer de esta manera esta Asociación trinacional podremos trabajar en planes y proyectos concretos, y no solo en discursos. »

¹⁶ cf. *Informe sobre el Seminario de Cierre del TF050501* :

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTPUBLICSECTORANDGOVERNANCE/EXTPUBLICFINANCE/EXTPEAM/0,,contentMDK:20598367~pagePK:1497618~piPK:217854~theSitePK:384393,0.html>

¹⁷ Fonds auxquels il leur est suggéré de demander de l'argent par la suite :

- 1) Le Fonds de Donations pour les Peuples Indigènes, dont l'objectif est tant l'amélioration des conditions de vie que de gouvernance des populations concernées, par le biais de l'incrémentation du capital social de ces communautés, basé sur la mise en valeur de leur culture et de leur identité.
- 2) Le Programme de formations des Leaders Indigènes des Pays Andins, dont l'objectif est la consolidation des capacités politiques sur la base de l'échange de connaissances et d'expériences.

2. 4 Une gouvernance complexe

L'associativité qui semble régner sur la constitution de l'Alliance ne doit pas cacher conflits et difficultés de gouvernance. Il s'avère difficile en effet dans un cadre purement associatif de déterminer des règles limitant les possibilités d'élargissement de l'Alliance. Des intentions de partenariat ont ainsi surgi, aussi bien de la part d'acteurs d'échelle supérieure telle l'autorité Binationale Autonome du Lac Titicaca (ALT, Autoridad Binacional Autónoma del Lago Titicaca) qui se serait rapprochée des maires fondateurs, que d'organisations de base, telles les « Junta de Vecinos » (organisations de voisinage très structurées et disposant d'une influence locale importante malgré leur faible capital financier. L'élargissement géographique pose également problème : la dynamique porteuse engendrée par l'Alliance devient attractive pour d'autres territoires, dans un périmètre de voisinage plus éloigné. Des municipalités de la deuxième Région du Chili ainsi que de la province argentine de Jujuy ont témoigné ouvertement, par leur présence à des séminaires et ateliers, de leur volonté de s'intégrer à la dynamique ASF, faisant valoir sa proximité historique et environnementale vis-à-vis des municipales fondateurs, tout en soulevant le problème du changement de nom que leur entrée dans l'alliance impliquerait. Leur présence n'a fait que renforcer la nécessité de discuter du référent fondateur, le qualificatif Aymara, déjà remis en question par la participation depuis 2003 de la Mancomunidad Gran Tierra de los Lipez, recouvrant un territoire contigu mais composé d'habitants majoritairement issus du groupe ethno-linguistique quechua¹⁸...

On reviendra peu ici sur l'organigramme de l'association et ses modes de fonctionnement¹⁹ si ce n'est pour évoquer certains conflits de pouvoir significatifs. L'administration et la définition de la ligne politique de l'Alliance ne sont pas sans poser de problèmes internes, une fois posée l'objectif collectif d'un « développement des territoires et juridictions des membres de l'Alliance en concordance et en harmonie avec les plans de développement locaux, régionaux et nationaux ». Dès la formulation du regroupement trinational et son érection en association indépendante, son existence a posé problème à un certain nombre de ses membres fondateurs. Ce fut notamment le cas au Chili où l'Alliance a vu le jour sans l'accord officiel de l'Association des Municipalités de l'intérieur de la Première Région dont elle était issue (pas de validation en Assemblée Générale), ce qui est dû à un problème de personnes : l'Alliance a été initiée par l'un des hommes forts de l'Association chilienne, F. Humire, lequel y voyait un moyen de contre-carrer le pouvoir du président, alors maire de Colchane, H. Mamani. Les deux hommes représentaient aussi une lutte d'influence entre les vallées de deux arrière-pays, celui d'Arica et celui d'Iquique. La légitimité du challenger lui venant de son statut de président exécutif de la FERAN, la discussion portant sur la constitution du Conseil de l'Alliance Stratégique le montra. S'il fut d'emblée acquis qu'il serait composé d'un membre issu de chacune des associations de municipalités fondatrices (l'un élu président, les deux autres obtenant le statut de vice-présidents), le débat porta sur la pertinence de la présence d'un représentant de ladite FERAN, sachant qu'il s'agissait d'un événement annuel organisé en bonne partie par l'AMR chilienne... Cette incorporation d'un quatrième membre au Conseil fut cependant acquise.

C'est dans les modes de ratification des accords obtenus dans le processus de mise en place de l'Alliance que l'on voit également apparaître les difficultés de la démocratisation du système. Le président de l'AMR chilienne lutta pour que la création de l'Alliance soit soumise à la ratification par son association, ayant pourtant proposé que les municipalités constituant la base concernée par les actions à venir de la Trinationale puissent se prononcer sur sa création. Les parties bolivienne et péruvienne n'étaient en revanche pas d'accord pour soumettre le

¹⁸ Cf. la carte proposée par <http://geocities.com/achacachinet/bolnac/> pour saisir l'imbrication des deux groupes aymara et quechua dans l'ouest bolivien.

¹⁹ Mise en place de dix commissions thématiques (Ethnique, Agricole, Développement productif, Tourisme, Infrastructure, Ressources énergétiques, Ressources hydriques, Développement social, Action sociale, Environnement).

texte à l'agrément de leurs bases, dans la mesure où cela retarderait le véritable travail « envers les pauvres ». Cela se traduisait aussi un désaccord entre les membres sur les priorités assignées à l'Alliance, le Pérou et Bolivie envisageant une stratégie immédiate de lutte contre pauvreté alors que le Chili insistait pour passer par une étape de travail sur les conditions d'institutionnalisation de l'association. Ce différentiel était en partie lié au statut et moyens distincts dans les trois municipalités des trois pays et à l'existence de fonctionnaires municipaux au Chili seulement.

Dans l'ensemble, l'Association s'avère composée d'élus et de fonctionnaires territoriaux, adossée au service public dans un fonctionnement non lucratif. Des représentants du secteur privé (chambres consulaires, dans le domaine touristique notamment) participent régulièrement aux ateliers et séminaires réalisés dans la recherche du développement d'opportunités productives. Lors d'événements comme la FERAN, des groupes de micro-entrepreneurs sont présents (en grand nombre lors de la dernière édition de novembre 2006) pour tenter de structurer collectivement leurs modes de production (recherche de labels) et de commercialisation (coopératives). De façon remarquable, un représentant de l'une des grandes mines de cuivre (mine de Cerro Colorado, groupe BHP Billinton) assistait également au séminaire que l'alliance organisa en juin 2006 : il avait repéré la structure comme cible potentielle des actions que la multinationale développe envers les communautés locales (développement rural surtout) afin de mieux faire accepter sa présence.

3. La construction de l'argumentaire : du référent rural à la mobilisation internationale et ethnique

Revenir sur les argumentaires qui sont à l'origine du processus d'émergence de ce projet de territoire que représente l'Alliance Stratégique Aymaras Sans Frontières, c'est analyser un transfert de référents territoriaux. Passant de la mention d'un « rural » fédérateur à un projet « transfrontalier » puis à une mobilisation ethnique « Aymara », le discours passe de la mutualisation à l'exclusion, ou du moins se construit dans la tension dialectique entre ces deux pôles identitaires.

3.1- Sémantisation des projets : frontière et développement

Si l'on s'attache à l'analyse des objectifs de Aymaras Sin Fronteras tels qu'ils sont affichés dans les documents produits par l'Alliance elle-même, on perçoit deux préoccupations distinctes : mener à bien des projets de développement permettant d'améliorer le niveau de vie sur l'espace concerné (électrification rurale, améliorations agricoles et pastorales, construction d'un projet de tourisme durable dans le cadre de la patrimonialisation des Chemins de l'Inca, etc.) mais surtout, semble-t-il, médiatiser ce territoire pauvre, éloigné, oublié, aussi bien auprès des gouvernements et bailleurs que des médias : « Nous devons faire connaître nos réalistes » statue le premier texte (Actes de l'accord de Putre, 2001), afin de « remporter l'appui des gouvernements régionaux, nationaux et des sources de coopération » (Arica, janvier 2002)²⁰.

C'est dans ce but que le regroupement transfrontalier est né, selon un raisonnement économique de gains de moyens : il s'agit de « tirer profit des avantages et potentialités de l'intégration transfrontalière pour obtenir des bénéfices communs lesquels généreront à leur tour des externalités positives dans leur entourage, améliorant les niveaux de subsistance » (Arica, janvier 2002). D'ailleurs, le fondement de l'alliance n'apparaît pas de nature

²⁰ « lograr el apoyo de los gobiernos regionales, nacionales y de las fuentes cooperantes » *Plan trinational de développement transfrontalier*, 2002.

productive : les acteurs réunis parlent de la création d'un cadre commun de réflexion et de coordination des initiatives d'interaction et de développement transfrontalier, attendu que :

- « - les espaces Régionaux Frontaliers constituent des unités économiques et sociales aux potentialités de développement commun et partagé nombreuses et fortes »²¹,
- le processus de globalisation, comme les facteurs de compétitivité qui s'imposent, ont pulvérisé les formes artisanales et traditionnelles de notre système de production et de commercialisation,
- dans le cadre des signaux clairs en faveur des initiatives de développement dans les zones pauvres donnés par des Organismes Multilatéraux, il existe une volonté politique concertée de la part des protagonistes de cette rencontre,
- les ressources de cette région Sud Andine sont similaires dans tous les pays concernés, puisque des réalités identiques nous unissent, comme l'environnement, la culture et le développement productif,
- nous devons faire connaître nos réalités

Ce long extrait de la Déclaration de Tacna (août 2001) permet de faire valoir les priorités de fonctionnement de ce qui va devenir l'Alliance Stratégique. Il fonde également la justification possible d'un organisme qui déroge au fonctionnement administratif et politique des trois pays dans lesquels il s'insère, comme en témoigne le texte rédigé par le conseiller juridique auquel ASF a demandé de valider ses statuts : « ni la conduite ni la réalisation des relations politiques avec nations étrangères ne sont du ressort des municipalités chiliennes », y est-il noté, mais la finalité de l'association étant « la coordination avec des institutions nationales ou internationales, dans le but de perfectionner le régime municipal », elle institue bien « les conditions pour constituer un espace de réflexion générateur d'initiatives de développement des peuples Andins »,. Son existence légale est possible conclut-il, mais les décisions prises en son sein ne peuvent être ni obligatoires ni « liantes » (« *vinculante* ») pour les associés, dans la mesure où l'Alliance a été conclue pendant la FERAN, sans être avalisée formellement par une assemblée générale de l'Association des Communes de l'Intérieur de la Première Région chilienne (*Avis* rendu en janvier 2002, para Leticia Robles Valenzuela, Asesor juridico).

3.2-Chronologie des appellations

Il faut effectivement se souvenir que l'entité initiale concernée par le processus décrit s'appelait « Association des Municipalités de l'intérieur de la Première Région », nom technique, à l'image du pragmatique de l'aménagement au Chili, pays où les régions sont désignées par leurs numéros. On peut noter qu'elle a changé de nom depuis deux ans, prenant le nom d'« Association des Municipalités Rurales de Tarapacá » et le sigle qui l'accompagne : AMRT.

En ce qui concerne l'alliance trinationale à proprement parler, dans les premiers documents produits c'est la réalité andine qui est mise en avant et qualifiée comme telle : « les ressources de cette Région Sud-Andine sont similaires dans tous les pays concernés » (Actes de l'accord de Putre, juillet 2001). D'autres textes, comme la Déclaration de Tacna (août 2001) mentionnent la situation sud-andine (« accord trinational des maires de la zone sud-andine du Pérou, Chili, Bolivie »), faisant référence à des initiatives d'intégration sub-régionale menées à d'autres échelles dans cette partie des Andes, et notamment le regroupement des entrepreneurs GEICOS (« Groupe d'entrepreneurs interrégional du Centre Ouest sud-américain »), initiateur de la ZICOSUR (« zone d'intégration du Centre Ouest d'Amérique Latine ») (Amilhat Szary, 2003). La première Convention de l'« Alianza Estrategica Trinacional de Alcaldes Rurales Andinos de Bolivia, Chile, Perú » (mars 2002) est d'ailleurs

²¹ « amplios y poderosos factores de desarrollo conjunto y compartido ».

célébrée dans la presse locale comme une rencontre («*encuentro*») de maires « andins » de Bolivie, du Chili et du Pérou.

Le document co-produit avec la Banque Mondiale semble révélateur d'un changement de paradigme dans la revendication : le texte se présente comme une « stratégie sur les municipalités indigènes : proposition pour un renforcement du pouvoir Aymara » («*La estrategia sobre municipalidades indígenas : una propuesta de empoderamiento para los Aymaras*»). Il donne à l'Alliance un triple rôle, le pilier identitaire apparaissant essentiel (« 1/ Construire un espace social pour appuyer la récupération de son identité ; 2/ Mobiliser sa capacité institutionnelle ; 3/ Fortifier ses capacités de gestion dans la définition et la promotion de stratégies de développement rural »). Le bailleur ne fait que mettre en valeur un discours porté par certains membres de l'alliance, notamment le président de la FERAN F. Humire, dont un certain nombre de courriers attestent de l'intensité de son intériorisation de la rhétorique ethnique. Il parle souvent de « l'espoir ressenti si anxieusement par certains de ses membres d'une intégration des communautés de ce territoire aymara, ancestralement commun dans cette zone frontalière » (2001)²², et s'en sert comme d'un argument devant valider la maturation du projet stratégique : « Ce document, est le produit d'un travail silencieux et concentré, comme un apport additionnel à l'aspiration intense à l'Intégration [la majuscule est de l'auteur] de ces trois pays concernés. Ces derniers désirent fortifier et développer un territoire régional frontalier, dans lequel sont impliqués des hommes et des femmes dont la seule motivation est d'avoir l'opportunité de se sentir appartenir à cette zone sud-andine, dont le dénominateur commun est d'être originaires et fils de cette terre-mère, orgueilleux de leur Culture et de leur origine Aymara » (2002)²³. Cette rhétorique lui permet d'emprunter des accents provocateurs dans sa façon de dénoncer l'«amnésie» des gouvernements centraux dans leur façon de répondre aux besoins des communautés rurales andines » et d'affirmer que « nous ne voulons pas que nos communautés se convertissent en un second Chiapas », suggérant que l'Alliance est capable de « produire un pôle de développement dans toute la macro-région du monde aymara »²⁴

La sémiologie des documents de communication produits par ASF témoigne de cette évolution (cf. figure n°2) : si le logo tri-frontalier (trois mains prolongées d'un drapeau qui se serrent) reste un marqueur stable, les référents au renouveau identitaire andin sont fortement présents, avec l'insertion notable de la Wiphala, le drapeau à petits carreaux multicolores qui est devenu la bannière des mouvements politiques indigénistes en Bolivie notamment. Vieilles pierres de Tiwanaku, textiles anciens et danses folkloriques constituent des attributs plus facilement identifiables par des non-Aymaras et participent de l'effort de l'Alliance pour utiliser la culture dans un but productif.

²² lettre à un consultant, 2001 (PHDG / Asesor Consultor) «Tan ansiada integración de los componentes de las comunidades de este territorio aymara, ancestralmente común para esta zona fronteriza».

²³ lettre du 28/12/01 de Humire à F. Vidal V., Secrétaire d'Etat à l'Aménagement (SUBDERE), sur le document d'accord signé à Putre Feran 2001 : c'est « Este documento, es el producto de un trabajo silencioso y dedicado como un aporte más a la tan anhelada Integración de estos tres países involucrados. Quienes desean fortalecer y desarrollar un territorio regional fronterizo, en donde están involucrados hombres y mujeres que solo los animan a tener una oportunidad de sentirse parte de esta zona sur Andina, con un denominador común el cual es ser originarios e hijos de esta madre tierra, orgullosos de su Cultura y de su origen Aymará. »

²⁴ Déclarations à la presse de F. Humire récemment élu président de l'ASF (*El Correo*, Tacna, 23 et 24/3/2002).

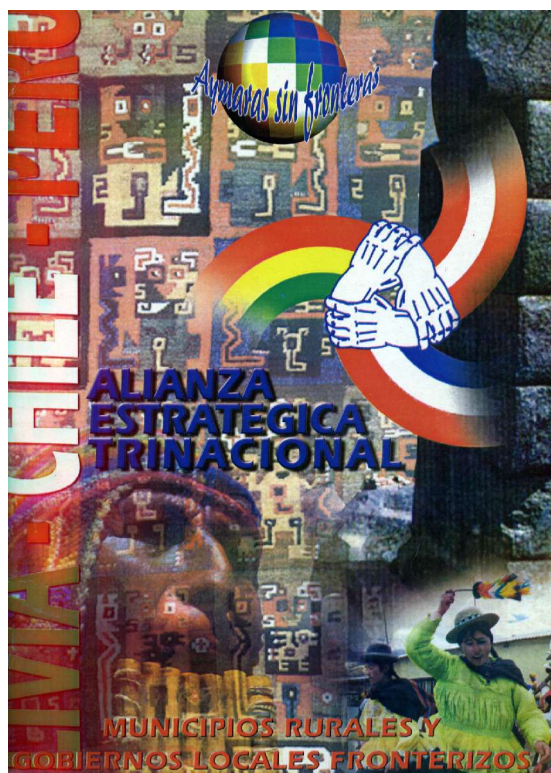


Figure n°3 : Couverture de pochette réalisée pour rencontres trinacionales, 2002

Conclusions

Revenir ainsi sur les fondements de la fondation d'un territoire de projet en Amérique Latine à travers l'analyse de ses référents permet, semble-t-il, d'y affirmer le rôle essentiel de la démarche sémantique tout en nuancant l'importance des qualificatifs utilisés. Le discours met tour à tour l'accent sur la mutualisation (associativité) et l'exclusion (ethnicité) sans s'embarrasser d'éventuels hiatus entre les référents. Dans le cas présent, il s'avère fondamental, pour faire exister le territoire, d'en parler : pour ce faire l'avoir nommé est primordial. Mais la présence d'un référent autorise la médiatisation du territoire surtout vers l'extérieur : on se trouve là dans une démarche de communication qui n'est pas applicable à l'identique en interne. Sans que nous ayons pu en détailler les conséquences, la construction de l'Alliance Stratégique Aymaras Sans Frontière pêche par manque paradoxal de participation. Conçue par des élites indigènes ayant su renouveler leur discours politique, elle peine à trouver un relais populaire, du fait de l'absence de concrétisation de projets de développement sur le terrain. Ce constat sévère autorise à se demander si dans ce cas il s'agit véritablement de mobilisation ou bien d'instrumentalisation ethnique ?

La portée de cet argumentaire va cependant au-delà des échanges discursifs : le but initial des maires ruraux, celui de faire connaître et prendre en compte un territoire marginal a bel et bien été atteint. Au fil des années, au Chili puis en Bolivie, les autorités régionales et nationales se sont intéressées à la dynamique Aymaras Sin Fronteras au moment où celle-ci semblait leur échapper. Côté chilien, au niveau central que représente le Ministère des Affaires Etrangères, une direction spécifique (DICORE, Direction de Coordination régionale) créée en juin 2000 pour suivre les initiatives des territoires à l'international, est représentée dans les rencontres de ASF ; le gouvernement régional, connaissant l'initiative depuis ses débuts mais sans grande considération envers ses instigateurs, a changé de discours depuis le dépôt du projet à la BID.... Il resterait sans doute à évoquer l'impact de ces échanges locaux sur l'amélioration des relations diplomatiques entre les pays concernés, Aymaras Sin Fronteras participant de la forte mobilisation paradiplomatique existant sur cette triple

frontière depuis les années 1990 (Paquin, 2004, Tapia Valdés, 2003). La capacité de mobilisation de ces maires de communes périphériques ne cesse de surprendre ceux qui les côtoie, la visibilité du territoire émergent participant sans doute autant à sa revalorisation que l'innovation du processus engagé. Si le choix d'un référent ne fait pas à lui seul un phénomène de territorialisation, il peut en revanche en modifier considérablement le statut d'un territoire, quitte à jouer sur des fluctuations sémantiques (ici : rural / andin / aymara / transfrontalier) qui n'entravent pas la dynamique sociale et politique qu'il entend désigner.

- ALBO, X., "Aymaras entre Bolivia, Perú y Chile", *Estudios Atacameños* 19 (2000), p. 43-73.
- ALBO, X., *Pueblos indios en la política*, La Paz, CIPCA, 2002. 246 p.
- AMILHAT SZARY, A.-L., "La région, paradoxe territorial néolibéral ? Analyse de l'impact géographique d'un modèle économique sur le Norte Grande chilien," *Géographie*, Toulouse, Toulouse 2-Le Mirail, 1999, 509 p.
- AMILHAT SZARY, A.-L., "Les recompositions du Norte Grande chilien pendant la transition démocratique : enjeux d'une gestion territoriale en contexte néolibéral", *Revue de Géographie Alpine* 88 (2000), no. 1, p. 93-104
- AMILHAT SZARY, A.-L., "L'intégration continentale aux marges du MERCOSUR : les échelles d'un processus transfrontalier et transandin", *Revue de Géographie Alpine Traverser et utiliser la frontière, Andes-Alpes* (2003), n°. 3, p. 47-56.
- AMILHAT SZARY, A.-L., "Indigénismes," *L'Amérique Latine*, Volvey, A. (dir.), Paris, Atlande, 2006, p.135-146
- AMILHAT SZARY, A.-L., "Are borders more easily crossed today ? The paradox of contemporary trans-border mobilities in the Andes", *Geopolitics* 2007 (2007), n°. 1.
- ANDERSON, J. (dir.), *Transnational Democracy: Political Spaces and Border Crossings*, Routledge, London, 2002, 272 p.
- ANDOLINA, R., RADCLIFFE, S. A. & LAURIE, N., "Gobernabilidad e identidad: indigeneidades transnacionales en Bolivia," *Pueblos indígenas, Estado y Democracia*, Dávalos, P. (dir.), Buenos Aires, CLACSO, p. 133-170.
- BARTH, F. (Editor), *Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organization of Culture Difference*, Universitetsforlaget / Little, Brown & Co., Oslo / Boston, 1969..
- BENGOA, J., *La emergencia indígena en América Latina*, Santiago de Chile, Fondo de Cultura Económica, 2000. 341 p.
- CORTÈS, G., "Migrations et mobilités circulatoires dans les Andes boliviennes. La face cachée d'une ruralité en "résistance"", *C.M.H.L.B. Caravelle* (2002), no. 79, p. 93-115.
- DÁVALOS, P. (Editor), *Pueblos indígenas, Estado y Democracia*, CLACSO, Buenos Aires, 2005. 368. p
- EATON, K., "Designing Subnational Institutions. Regional and Municipal Reforms in Postauthoritarian Chile", *Comparative Political Studies* 37 (2004), no. 2, p. 218-244.
- ESKELINEN, H., LIIKANEN, I. & OKSA, J. (Editors)(dir.), *Curtains of Iron and Gold : Reconstructing Borders and Scales of Interaction*, Ashgate, Aldershot, 1999.
- GROS, C., "Demandes ethniques et politiques publiques en Amérique Latine", *Cahiers des Amériques Latines* 48 (2003), p. 11-29.
- GROS, C. & STRIGLER, M.-C. (Editors)(dir.), *Etre indien dans les Amériques. Spoliations et résistances, Mobilisations ethniques et politiques du multiculturalisme*, IHEAL, Paris, 2006.
- HOOGHE, L. & MARKS, G. (Editors)(dir.), *Multi-level governance and European integration*, Rowman & Littlefield, Lanham, Oxford, 2000, 249. p.
- HOOKE, J., "Indigenous Inclusion / Black Exclusion: Race, Ethnicity and Multicultural Citizenship in Latin America", *Journal of Latin American Studies* 37 (2005), p. 285-310.

- MONTERO, A. P. & SAMUELS, D. J. (Editors)(dir.), Decentralization and democracy in Latin America, Helen Kellogg institute for international studies, Uversity of Notre Dame Press, Notre Dame, Ind, 2004, 309 p.
- MORIN, F. & SALADIN D'ANGLURE, B., "L'ethnicité, un outil politique pour les autochtones de l'Arctique et de l'Amazonie", *Etudes / Inuit / Studies* 19 (1995), no. 1, p. 37-68.
- NEWMAN, D. & PAASI, A., "Fences and neighbours in the postmodern world : boundary narratives in political geography", *Progress in Human Geography* 22 (1998), no. 2, p. 186-207.
- OXHORN, P., TULCHIN, J. S. & SELEE, A. D. (Editors)(dir.), Decentralization, democratic governance, and civil society in comparative perspective : Africa, Asia, and Latin America, Woodrow Wilson Center Press/ Md /The Johns Hopkins University Press, Washington / Baltimore / London, 2004, 351 p.
- PAQUIN, S., *Paradiplomatie et relations internationales. Théorie des stratégies internationales des régions face à la mondialisation*, Bruxelles / Bern / Berlin, Presses interuniversitaires européennes - Peter Lang, 2004. 189 p.
- RADCLIFFE, S. A., LAURIE, N. & ANDOLINA, R., "Reterritorialised Spaces and Ethnic Political Participation : Indigenous Municipalities in Ecuador", *Space and Polity* 6 (2002), no. 3, p. 289-305.
- TAPIA VALDÉS, J., "Paradiplomacia: las relaciones internacionales de los órganos subregionales de gobierno. El marco juridico-institucional de la integración transfronteriza subregional," *El marco jurídico-institucional de la integración transfronteriza subregional*, Instituto de Estudios Internacionales, U. (dir.), Iquique, UNAP / INTE, 2003, p. 113-122.
- YASHAR, D., "Democracy, indigenous movements and the post-liberal challenge in Latin America", *World Politics* 52 (1999), no. 1, p. 76-104.